

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

DATE DE CONVOCATION

12-12-2023

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

12-12-2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2023-12-18 - N°64

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

21 DEC. 2023

L’an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Françoise BEAUGUET, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme NGANTCHUE	donne pouvoir à	Mme FABRE

Absent non représenté :

Monsieur Sébastien DIAZ

Secrétaire de séance : Mme Christelle PELOUIN

OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER 2024 DU SERVICE JEUNESSE



OBJET : APPROBATION DU SEJOUR HIVER 2024 DU SERVICE JEUNESSE

Sur proposition de Madame Stéphanie MARINHO,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 7 décembre 2023,

VU la délibération du Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse (SIPEJ) portant sur la mise en place d'un séjour jeunesse du 11 au 17 février 2024, à Valloire en Savoie, dans le chalet « les Eclés » pour 78 jeunes âgés entre 12 et 17 ans dont 10 jeunes saintryens,

CONSIDERANT que le SIPEJ (Syndicat Intercommunal Pour l'Enfance et la Jeunesse) est l'organisateur de ce séjour et le personnel pédagogique est mis à disposition par les communes participantes,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel par jeune pour ce séjour est de 770.00€ et comprend l'hébergement en pension complète, le transport, les activités ainsi que les besoins logistiques et matériels,

CONSIDERANT que la tarification des séjours du service jeunesse proposée aux familles s'applique en fonction du quotient familial et qu'elle est comprise entre 20% et 65% du coût,

CONSIDERANT que la tarification pour le séjour hiver 2024 du service jeunesse à Valloire en Savoie s'applique comme suit :

	VALLOIRE
Tarif Plancher	154.00 €
Quotient Plancher	1250
Tarif Plafond	500.50 €
Quotient Plafond	4063
Tarif Extérieur (Coût total par jeune)	770.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE le déroulement d'un séjour hiver du service jeunesse du 11 au 17 février 2024, à Valloire en Savoie, dans le chalet « les Eclés » pour 10 jeunes de la Commune âgés entre 12 et 17 ans,

APPROUVE la tarification du séjour hiver du service jeunesse telle que présentée ci-dessus,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024, chapitre 011,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

